AVIS PUBLIC

Anjou
Montréal

ORDONNANCE 1333-O.29

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 18 octobre 2018, l'ordonnance 1333-O.29, visant à :

- remplacer la signalisation interdisant le stationnement, sauf pour les autobus, par une signalisation interdisant l'arrêt, sauf pour les autobus, du 25 août au 23 juin, de 7 h à 9 h et de 14 h à 17 h, devant le 7455, de la rue Jarry;
- ne plus réserver le débarcadère à l'usage exclusif de la garderie devant le 7351, de la rue Jarry;
- autoriser le stationnement le long du mail central, sauf pendant les heures d'entretien, sur la section du boulevard des Roseraies, comprise entre l'avenue de la Nantaise et la place Cointerel.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5). Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 19 octobre 2018.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement substitut